

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Aix-Marseille-Université IMéRA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du programme de recherche innovante « L'Exploratoire Méditerranéen de l'Interdisciplinarité », sur la base de l'appel à projets 2016/2017 développé par l'IMéRA :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université pour le compte de l'IMéRA,
- d'approuver et d'autoriser la signature de la convention spécifique jointe au rapport.

La dépense correspondante, soit 40 000€ sera financée sur les crédits inscrit au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 23, article 65738 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée